

# Des spécialistes du vote électronique assurent qu'« Il est facile de pirater l'élection américaine »

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Des spécialistes du vote électronique assurent qu'« Il est facile de pirater l'élection américaine »

## Deux chercheurs de l'université du Michigan ont participé aux recomptages dans certains Etats après le scrutin de novembre.

L'élection présidentielle américaine de novembre a-t-elle été piratée ? Depuis l'intrusion de hackers dans les serveurs du Parti démocrate, la question taraude les Etats-Unis. Sans aller aussi loin, le président Barack Obama a dénoncé des « cyberactivités qui avaient pour but d'influencer l'élection ». Sur cette base, il a fait déclarer, jeudi 29 décembre « persona non grata », aux Etats-Unis, trente-cinq diplomates de l'ambassade de Russie à Washington et du consulat à San Francisco.

Pour leur part, après avoir participé aux opérations de recomptage des voix qui ont eu lieu dans certains Etats dans les semaines suivant le scrutin, Alex Halderman et Matt Bernhard, chercheurs de l'université du Michigan, spécialistes du vote électronique, en sont arrivés à la conclusion que l'élection n'a probablement pas été piratée. Mais que celle de 2020 pourrait bien l'être. C'est ce qu'ils ont expliqué lors du Chaos Computer Congress, grand-messe des hackers, qui se tient du 27 au 30 décembre à Hambourg, en Allemagne.

« Nous savions que des attaques sans précédent avaient été lancées pour interférer dans l'élection. Nous savions aussi qu'il était possible pour un attaquant de changer suffisamment de votes dans les machines à voter pour changer le résultat du scrutin », rappelle M. Halderman. Mais « le recomptage a conforté l'idée que l'élection a été fiable », déclare M. Bernhard.

« Il est plus facile de pirater l'élection présidentielle américaine que je ne le pensais », reconnaît toutefois M. Halderman, qui avertit : « Même si l'élection de 2016 n'a pas été piratée, l'élection de 2020 pourrait bien l'être. Nous faisons face à de plus en plus d'attaquants étatiques. Nous avons besoin de défenses efficaces pour les empêcher de mettre à mal le cœur de notre démocratie. »

### Quels contrôles sur d'éventuels piratages ?

M. Halderman, qui tente depuis des années de rendre le vote électronique plus fiable, a été convié, un peu plus d'une semaine après l'élection, à participer à une conférence téléphonique avec l'équipe de campagne de Hillary Clinton. Lors de cette discussion, à laquelle participait John Podesta, le directeur de campagne de M<sup>me</sup> Clinton, plusieurs universitaires ont tenté de convaincre les vaincus de demander un recomptage des voix.

« De manière choquante, même dans ces circonstances, aucun Etat n'allait vérifier les traces en papier du scrutin électronique pour savoir si piratage il y avait », raconte M. Halderman, aux yeux de qui seule cette comparaison entre votes décomptés électroniquement et traces papier de ces votes pouvait permettre de s'assurer des résultats.

Mais l'équipe de campagne de la candidate démocrate est plus que réticente. Comme le temps presse – la loi fédérale impose aux Etats de finaliser leurs résultats le 13 décembre – l'un des collègues de M. Halderman suggère une alternative : demander à la candidate du Parti écologiste, Jill Stein (elle a obtenu un peu plus de 1 % des voix au niveau national), de requérir un recomptage dans certains Etats où le résultat a été très serré.

### Où des contrôles ont-ils été réalisés ?

Les chercheurs et les équipes de M<sup>me</sup> Clinton identifient trois Etats où un recomptage pourrait être intéressant : le Wisconsin, le Michigan et la Pennsylvanie. Ces trois Etats du nord du pays, où M<sup>me</sup> Clinton était censée l'emporter, ont été arrachés par M. Trump. Ils comptent pour 46 grands électeurs, soit davantage que l'écart qui sépare les deux candidats dans le collège électoral. M. Trump a conquis ces Etats avec moins de 0,8 point d'avance, soit moins de 78 000 votes en tout. Autrement dit, si ces trois Etats avaient basculé du côté de M<sup>me</sup> Clinton, cette dernière l'aurait emporté.

Les avocats de M. Trump ayant multiplié les recours, aucun recomptage total ne sera finalement réalisé dans aucun de ces trois Etats. En Pennsylvanie, il n'a jamais vraiment commencé. Au Michigan, il aura duré trois jours. Cette comparaison entre résultats et traces écrites a tout de même permis, selon M. Halderman et M. Bernhard, d'écarter le spectre d'une fraude généralisée. Aucune preuve de trucage n'a été découverte...[lire la suite]

### Réagissez à cet article

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles  
3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique  
Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique  
Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises  
L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique  
Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle

Notre sélection d'articles sur le vote électronique

**Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ?  
Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise**



Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :

• Expert en Informatique **assermenté et indépendant** ;

- **spécialisé dans la sécurité** (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;
  - ayant suivi la **formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique** ;
  - qui n'a **aucun accord ni intérêt financier** avec les sociétés qui créent des solutions de vote électronique ;
  - et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi **respecte l'ensemble des conditions recommandées** dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapports d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Original de l'article mis en page : « Il est facile de pirater l'élection américaine », assurent des spécialistes du vote électronique